Département des LANDES
Arrondissement de DAX
Canton du PAYS MORCENAIS TARUSATE
COMMUNE DE M E I L H A N
****

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 06 SEPTEMBRE 2022

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE MEILHAN
ARRONDISSEMENT DE DAX
Date de convocation : 01/09/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

Présents : LOUBERE Patricia, LACOSTE Claude, HUREL Catherine, CHABANNE Eric, LAULOM Vincent, DESPOUYS Véronique, LOUBERE David, LAPETRE-TAUZIET Nadège, SOUX Benoit, ILHARDOY Sandra, LINXE Justine, TESTEMALE Maurice, CHARON-BURNEL Mathilde

Excusé : MEURIS Olivier

Procuration : M. Meuris a donné procuration à Mme LAPETRE-TAUZIET Nadège.

Absente : DUCROT Stéphanie

Secrétaire de séance : Mme HUREL Catherine

Des modifications ont été apportées au PV de la séance du 19 juillet 2022, à la demande de Mme Mathilde Charon-Burnel et de M. Maurice Testemale
Le Conseil adopte à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 19 juillet 2022 et du 09 aout 2022.

Ordre du jour :

- Rentrée scolaire 2022/2023
- Travaux logements : Devis remplacements menuiserie T3, devis remplacement volets T1-T3, salle 3ème Age, devis remplacements chauffages immeuble
- Questions diverses
    - Courrier FFBAD : obtention label 2 étoiles badminton Meilhan titre saison 2022/2023
    - ADMR : courrier remerciement subvention 2022

RENTREE SCOLAIRE 2022/2023

Madame le Maire rend compte à l'assemblée de l'entretien avec Madame la Directrice ainsi que de la réunion du personnel école avant la rentrée scolaire.
L'équipe enseignante reste à l'identique.
Un réajustement des plannings pour le personnel communal a été effectué notamment pour le ménage en fin de journée.
Lors de la dernière séance, le conseil municipal s'était inquiété de la baisse des effectifs, à peine 90 enfants scolarisés sont scolarisés, il faut s'attendre à une fermeture de classe pour la prochaine rentrée. Des enfants sont scolarisés à la maison.
M. Testemale demande s'il y en a beaucoup.
Madame le Maire répond que cela concerne une famille de 3 enfants.
Mme Tauziet-Lapêtre rajoute que cela n'est peut-être pas définitif.
Mme Charon-Burnel précise que si la demande est accordée une première fois, la reconduction se fait de façon tacite les années suivantes, seulement ¼ ou 1/5 des demandes est refusée.
Madame le Maire informe que 16 enfants sont partis à la rentrée, et remplacés par une arrivée de quinze enfants.
Mme Ilhardoy demande si on ne pourrait pas accueillir des enfants de 2 ans ½ pour remonter les effectifs.
Madame le Maire répond que les toutes petites sections ne sont pas comptabilisées dans les effectifs, il faut un effectif d'au moins 24 élèves, sinon il y a fermeture de classe.
M. Loubère demande comment cela se décide.
Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune est la seule à avoir 5 classes sur le Pays Tarusate, en comparaison avec les communes de même strate (Begaar, Souprosse).

Madame le Maire informe le conseil municipal des achats réalisés avant la rentrée ; notamment des vélos pour la maternelle, du mobilier, des aménagements ont été réalisées, les dalles du plafond de la classe du CP ont été remplacées, une autolaveuse a été louée pour décaper les sols du groupe scolaire.
M. Testemale demande s'il y a eu quelques mouvements des ATSEM.
Madame le Maire demande pourquoi ?
M. Testemale répond que cela concerne les changements de catégorie.
M. Chabanne rajoute que les ATSEM souhaite une reconnaissance de leur travail.

Effectif rentrée 2022/2023

-PS : 11
-MS : 9
-GS : 14
-CP : 20
-CE1 : 11
-CE2 : 3
-CM1 : 10
-CM2 : 10

Accueil périscolaire du mercredi

Effectifs :

-Mercredi 7 septembre 2022 : 53 inscrits, repas 50 enfants
-Mercredi 14 septembre 2022 : 56 inscrits, repas 52 enfants
-Mercredi 21 septembre 2022 : 57 inscrits, repas 55 enfants
-Mercredi 28 septembre 2022 : 59 inscrits, repas 57 enfants

-Mercredi 05 octobre 2022 : 61 inscrits, repas 58 enfants
-Mercredi 12 octobre 2022 : 56 inscrits, repas 54 enfants
-Mercredi 19 octobre 2022 : 61 inscrits, repas 60 enfants

Animateurs

Dufourg Corinne : direction le matin, animation l'après-midi
Moreno Allan : 7h15-17h30
Hans Valérie : 7h15-18h30
Cailleaux-Lafitte Christelle : 8h30-17h30
Forcet Ophélie : 8h30-17h30
Campet Sandra : 8h30-12h00 les 7,14/09 et 12/10 et 8h30-17h30 les 21/28 et 05/10-19/10
Duprat Dorine : 8h30-12h

DEVIS TRAVAUX IMMEUBLE RUE FELIX ROBERT

Madame le Maire informe l'assemblée que des devis ont été demandés :

- pour le remplacement des volets et des radiateurs dans tout le bâtiment,
- le remplacement des menuiseries extérieures pour le logement de l'étage.

Madame le Maire rapporte que trois sociétés Sofed, Miroiterie Landaise, Delmas, ont déposé leur offre. Elles proposent un équipement en volets solaires ; « j'avais un doute sur l'efficacité, mais je fais confiance, les moteurs proposés sont de marque SOMFY, qui sont des moteurs de qualité ». Le devis de la miroiterie landaise est incomplet, il ne concerne pas la totalité du bâtiment et il n'y a pas de proposition pour les menuiseries extérieures. La société Delmas a fait une variante en volets solaires et volets radio commandés.
M. Lacoste souhaite ne pas participer au débat concernant les devis des menuiseries.
M. Soux intercède ; si on retient deux entreprises différentes pour les travaux, cela risque d'être compliqué, il serait préférable de retenir la même pour la totalité des travaux de menuiseries et volets roulants.
Madame le Maire propose de retenir la proposition de la société SOFED pour le remplacement des volets solaires ainsi que les menuiseries extérieures du logement de l'étage, la porte d'entrée de l'étage sera remplacée mais sans volet.
M. Chabanne précise qu'il faut refaire les cadres des fenêtres, la pierre s'effrite, il faut faire intervenir un spécialiste, une entreprise qui s'est déplacée pour les devis a conseillé un maçon, il sera contacté pour un devis.
M. Laulom demande si l'immeuble est isolé par l'extérieur.
M. Chabanne confirme que le locataire de l'étage a bénéficié de l'isolation à 1 €, et que le logement est sain.
Madame le Maire rajoute que la locataire aurait pu prévenir la commune des travaux réalisés.
M. Lacoste répond que les travaux concernant l'amélioration font l'objet de contrôles.
M. Laulom s'interroge ; l'isolation murale n'est pas prévue, sinon il faut prévoir les tableaux.
M. Chabanne répond que les murs sont épais, c'est un logement ancien, il n'y a pas d'humidité.

Après discussion, le conseil municipal, retient

- la proposition de la SOFED, volets roulants solaires, pas de volet pour la porte d'entrée pour le logement de l'étage pour un montant HT de 4 349.02 €
- la proposition de la SOFED, volets roulants solaires pour le logement du rez-de-chaussée, pour un montant HT de 2 451.62 €
- la proposition de la SOFED, volets roulants solaires pour la salle des ainés ruraux pour un montant HT de 3 679.04 €

- La proposition de la SOFED, menuiseries logement de l'étage pour un montant de HT de 5 672.90 €

Madame le Maire donne lecture du comparatif des devis reçus pour la fourniture et pose de radiateurs dans l'immeuble.
Deux modèles de radiateurs sont proposés, une gamme inertie, qui sont des radiateurs nouvelles générations, énergivores en électricité, et une gamme avec des panneaux rayonnants.
Madame le Maire fait remarque qu'aujourd'hui, il n'y a pas d'énergie à privilégier, l'électricité, le gaz, le bois, le fuel, ont des coûts élevés.
M. Soux propose l'installation d'un chauffage réversible.
Mme Ilhardoy réplique que ce genre de chauffage sera certainement plus onéreux.
M. Chabanne précise que la configuration du rez-de-chaussée est assez particulière, il faudrait prévoir deux unités pour ce type.
M. Laulom demande si les services techniques ne pourraient pas effectuer la pose des radiateurs, travail en régie.
Madame le Maire informe qu'actuellement certaines entreprises acceptent l'aide de particuliers afin de diminuer le coût.
M. Chabanne rajoute que l'entreprise ne sera peut-être pas d'accord pour fournir les matériaux sans la pose.
Madame le Maire craint que la garantie et le service après-vente soient exclus.

Après discussion, le Conseil Municipal,

- retient la proposition de la société Aquitelec, pour un montant HT de 4 086,60€ soit un montant de 4 903,92 € TTC, fourniture et pose de radiateurs gamme Inertie comme suit :
  - logement rez-de-chaussée, 1 265.40 € HT
  - appartement R1 : 2 122.80 € HT
  - salle des réunions 3ème age : 698.40 € HT

QUESTIONS DIVERSES :

-**Courrier ADMR** : Madame le Maire donne lecture du courrier de remerciement relatif au versement de la subvention de 150 € du CCAS.
-**Fédération badminton** : Madame le Maire donne lecture du courrier de la fédération de badminton, le club de Meilhan a obtenu 2 étoiles, il compte 41 licenciés jeunes. Une journée handisport est prévue à Meilhan au mois de novembre à la salle polyvalente.
-**Compte-rendu entretien Groupe Daniel** : Madame le Maire donne le compte-rendu de l'entretien avec les responsables du Groupe Daniel qui souhaitent rencontrer les élus lors du prochain conseil municipal. A ce jour, la société recherche 3.5 ha pour la compensation environnementale. Le site comptait 12 Ha au départ, le futur site ne fera plus que 6 ou 7 ha, il faut qu'ils trouvent 3.5 ha de compensation pour la fauvette Pitchou, parcelle qu'il ne faudra pas toucher afin que l'habitat de l'oiseau reste intact. La parcelle communale, où est située la station d'irrigation sur la commune du Leuy, non gérée par un plan de gestion, comporte des plantations naturelles pour une surface de 2.5 Ha, il manquerait qu'un hectare, cela peut être une parcelle d'un propriétaire privé non soumis au régime forestier.
M. Lacoste précise que tout propriétaire forestier doit avoir un plan de gestion.
Madame le Maire informe également le conseil que l'entreprise souhaite traiter sur place le sable extrait, aujourd'hui le sable est stocké mais il est traité sur un autre site, la parcelle communale en face de la sablière serait une solution.
M. Soux rappelle que cette parcelle est soumise au régime forestier de l'ONF, et qu'à une époque il n'était pas possible de changer l'affectation de la parcelle.

Madame le Maire répond qu'à ce jour, ce n'est plus un problème, une demande de défrichement va être déposée. Lors de la rencontre avec le Conseil Municipal, le Groupe Daniel parlera de la remise en état du site.
M. Laulom demande si leur projet d'extension avance.
Madame le Maire rétorque que la semaine prochaine la société a rendez-vous pour finaliser les dossiers.
-**Projet photovoltaique Arkolia** : un rendez-vous est pris pour le mercredi 7 septembre, le compte-rendu sera transmis lors du prochain conseil municipal.
Sécurisation route du Port d'Orion et route du Moulin : Les devis des plateaux traversants seront étudiés lors du prochain conseil municipal, actuellement deux devis ont été déposés, une société doit déposer son offre. Madame le Maire va recontacter l'UTD et la CCPT, pour convenir d'un rendez-vous.
Madame le Maire s'interroge pour organiser une réunion avec les riverains de la route du moulin et la route du Port d'Orion, pour les informer de la mise en place de plateaux traversants sur la route du moulin et un sens unique sur une partie de la route du port d'Orion.
Madame Charon-Burnel propose de réunir les riverains des deux voies pour planifier et informer, si on convoque seulement les riverains de la route du moulin cela va être du bouche à oreille. Ne viendront que les personnes concernées, c'est ce qui a été fait pour le lotissement, il ne devrait pas y avoir foule, il n'y a pas lieu de s'inquiéter de ne pas être en mesure d'accueillir tous ceux qui souhaiteraient venir.
M. Testemale propose une réunion publique.
-**Réunion commission communication** : mardi 13 septembre 2022 à 19 heures
- **Travaux voiries route du Lacay et Roux** : intervention de l'entreprise vendredi 9 septembre.
- **Intervention M. Soux** : « est ce que les semis ont le droit de se garer sur le parking du cimetière, sur le parking il n'y a que des semis qui décrochent, les week-ends, un panneau avait été mis il y a quelques jours ».
M. Chabanne explique que le panneau a vite fait boule de neige, ils se sont manifestés très rapidement après la mise en place du panneau. Il leur a été dit qu'ils pouvaient garer leur semis sur le parking place des arènes.
Madame le Maire rajoute que lors d'un dépôt d'urne, elle avait été obligée de demander de stopper la manœuvre au routier qui dételait sa remorque, cela était dérangeant pendant la cérémonie.
-**Maison de santé** : Mme Charon-Burnel demande si les panneaux de signalétiques installés récemment et recouverts de scotch gris, vont être refaits, erreur de signalétique, parking personnel de santé sur les deux parkings. Madame le Maire informe que M. Paul Virol assure le suivi de parfait achèvement, plusieurs petites choses sont à régler par rapport au bâtiment.
-**Immeuble Terral** : Madame le Maire informe qu'un lot est infructueux, l'analyse des offres est en cours.
- **Intervention de M. Testemale** ; « questions diverses, petite info sur la bibliothèque, une équipe au top, enrichie, avec des horaires complets d'ouverture. Les travaux d'investissement de l'autre pièce ont été réalisés grâce aux dons de bénévoles, achats sur le bon coin de mobilier. Les bénévoles ont dans l'idée d'inviter le conseil municipal pour une visite, faire un genre d'inauguration avec un peu de communication pour découvrir le nouveau lieu. Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées, une rencontre avant une réunion de conseil municipal ou un soir en semaine ».
Madame le Maire répond que les deux formules sont envisageables, mais avec une préférence pour une visite en dehors d'une séance de conseil municipal. L'information sera divulguée sur Panneau Poket, la presse sera invitée.
Madame Charon-Burnel intervient ; il est préférable d'organiser un évènementiel spécial, un mercredi ou un samedi en fin d'après-midi.

M. Testemale précise que la coordinatrice de la bibliothèque a rencontré toutes les enseignantes, toutes les classes vont venir à la bibliothèque.

Fin de la séance à 21h45

Le Maire :
Mme LOUBERE Patricia

Le secrétaire :
Mme HUREL Catherine

Table des délibérations de la séance du 06 septembre 2022

Décision 2022-03 : Remplacement radiateurs bâtiment communal Rue Félix Robert

Décision 2022-04 : Remplacement menuiseries bâtiment communal Rue Félix Robert